

# **FICHE METIER DE MUSICOTHEREPEUTE**

## **La profession**

### **• Intitulé du métier**

**Musicothérapeute**

### **• Définition de l'emploi/métier**

« La musicothérapie est une pratique de soin, d'aide, de soutien ou de rééducation qui consiste à prendre en charge des personnes présentant des difficultés de communication et/ou de relation. Il existe différentes techniques de musicothérapie, adaptées aux populations concernées : troubles psychoaffectifs, difficultés sociales ou comportementales, troubles sensoriels, physiques ou neurologiques.

La musicothérapie s'appuie sur les liens étroits entre les éléments constitutifs de la musique, et l'histoire du sujet.

Elle utilise la médiation sonore et/ou musicale afin d'ouvrir ou restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal et/ou non verbal »

### **• Mission (s)**

## **Missions principales**

- Créer, restaurer, et/ou maintenir les moyens de communication et de relation chez des personnes en souffrance en ayant recours à une médiation sonore ou musicale.
- Répondre et s'adapter à une prescription ou indication émanant, d'un médecin, d'une équipe pluridisciplinaire, d'une institution voire à la demande du patient lui-même ou de sa famille.
- Créer les conditions d'un processus d'évolution, de changement, de développement, en établissant un dispositif clairement énoncé et repérable. Le musicothérapeute met en œuvre des techniques spécifiques à sa spécialité, s'appuyant sur l'histoire musicale du sujet, l'improvisation, la communication sonore non verbale, et l'analyse du vécu sonore.
- Repérer la nature de la souffrance psychique et/ou physique au moyen d'une évaluation personnalisée des difficultés. Appréhender l'expression symptomatique, les besoins, et les capacités de la ou des personnes concernées.
- Mobiliser la pensée et développer le potentiel créatif.
- Travailler tout au long du suivi en partenariat avec les différents acteurs du réseau (médico-socio-éducatif) dans le strict respect du secret professionnel.
- Évaluer et adapter la prise en charge à court, moyen et long terme.

## **Missions annexes :**

Après de la personne prise en charge, le musicothérapeute se doit de :

- Préserver les acquis et l'autonomie dans la mesure du possible.
- Prendre en compte son entourage familial, social, culturel et institutionnel.
- Analyser la relation thérapeutique

## **● Activités**

### **Activités principales**

#### ➤ **Prise en charge d'une personne ou d'un groupe pendant une séance comprenant :**

- la préparation de la salle et du matériel : elle tient compte de l'effectif des participants et des objectifs de prise en charge.
- le temps d'accueil : il s'agit pour le musicothérapeute d'une observation attentive des personnes accueillies, une appréhension de leur état psychique et physique. Ce diagnostic de situation permet d'anticiper la poursuite de la séance.
- le choix des instruments, du médiateur sonore, du matériel: le musicothérapeute élabore ses choix en fonction de sa connaissance de la personne ou de la dynamique du groupe, et sur ses références psychopathologiques et musicales. Il peut également s'appuyer sur le bilan psycho-musical de la personne dans la mesure où celui-ci a été réalisé.
- la conduite de la séance :

Pour mener à bien sa séance, le musicothérapeute utilise les éléments constitutifs de la musique (rythme, son, mouvement, harmonie, etc..) et la musique elle-même (écoute musicale) en rapport avec le sujet, son histoire, ses capacités et possibilités de communication (verbale et non verbale), de mobilité psychique et intellectuelle.

#### **Deux approches possibles :**

- la musicothérapie dite « active » qui consiste à proposer différents instruments ou médiateurs sonores. Centrée sur l'expression corporelle, sonore et musicale du sujet en relation avec le musicothérapeute, elle favorise l'émergence de potentialités, la créativité, et particulièrement l'expression de soi. Les séquences d'improvisation peuvent être enregistrées et rediffusées en séance.
- la musicothérapie dite « réceptive » qui s'appuie sur l'organisation de différents moments d'écoute musicale selon un protocole défini.

Le musicothérapeute est attentif aux réactions verbales et non verbales de la personne.

- le rangement de la salle et le nettoyage /désinfection du matériel utilisé : il le fait soit seul, soit avec l'aide des personnes prises en charge dans des objectifs précis (respect du matériel, des autres etc.).
- prise de notes sur la séance.

- **Collaboration avec les professionnels qui sont en contact direct avec les personnes prises en charge.**
  - Participation aux synthèses : le musicothérapeute fait souvent partie d'une équipe à laquelle il transmet les informations pertinentes recueillies lors des séances. Cela lui permet également de réévaluer ses objectifs en fonction de l'évolution de la personne.
  - Transmissions écrites et /ou orales : formalisées pour compte-rendu et restitution.
  - Co-thérapie: le musicothérapeute peut s'associer à un autre professionnel (psychologue, psychiatre, éducateur, etc...) lors de la prise en charge des personnes.
- **Entretiens avec les personnes prises en charge avant ou après une séance**
  - L'entretien d'accueil : prise de contact préliminaire indispensable qui permet de présenter le cadre et valider la démarche.
  - La verbalisation de fin de séance: permet de saisir et de souligner les temps significatifs de la rencontre et d'en marquer le terme.
- **Bilan psycho-musical** : Il s'agit d'un outil d'évaluation en trois volets constitué d'un entretien, d'un test d'audition d'œuvres musicales et d'un test actif. Les objectifs du bilan psycho-musical consistent à favoriser une meilleure compréhension des difficultés de la personne ainsi qu'une aide pour l'établissement d'un projet de prise en charge.

### **Activités spécifiques**

- Encadrement pédagogique des étudiants, des stagiaires musicothérapeutes en formation.
- Participation à des séminaires, colloques, conférences concernant la musicothérapie
- Mise en place et participation à des activités de recherche en musicothérapie
- Engagement à poursuivre une formation continue et à soumettre son exercice professionnel à une supervision
- Bilan psycho-musical

### **● Lieu d'exercice de l'activité :**

### **Localisation**

Structures privées, publiques, associatives ou libérales (cabinet libéral)

### **Type de secteur**

Les différents champs d'intervention de la musicothérapie sont :

#### Le milieu de la santé :

- Les centres hospitaliers généraux ou universitaires : maternité, pédiatrie, pédopsychiatrie, psychiatrie générale, gérontopsychiatrie, unités de la douleur, chirurgie, oncologie, soins palliatifs, neurologie, etc...
- Les structures spécialisées (IME, MAS, CAA, FAM...)

### Le milieu social :

- Les institutions à caractère social
- Les structures d'accueil pour bébés, enfants, adolescents, adultes ou personnes âgées
- le milieu socioculturel

### Le milieu éducatif :

- les institutions de soin en milieu carcéral
- Le milieu humanitaire

## **Type de public**

### **La musicothérapie s'adresse:**

- Aux personnes souffrant de psychoses ou autres troubles psychologiques et psychiatriques.
- Aux personnes présentant une déficience, qu'elle soit mentale, motrice, sensorielle ou qu'il s'agisse d'un polyhandicap.
- Aux personnes atteintes de troubles neurologiques.
- Aux personnes atteintes de maladies dégénératives ou chroniques.
- Aux personnes en fin de vie.
- Aux (futurs) parents et aux bébés (accompagnement de la parentalité en périnatalité)
- Aux enfants, adolescents et adultes souffrant de troubles affectifs, du développement, du comportement ou de la personnalité.
- Aux personnes présentant des difficultés psycho-sociales.
- Aux personnes ayant été victimes de maltraitances.
- Aux personnes souffrant de difficultés interculturelles.
- Aux détenus souffrant d'isolement et de troubles de la communication.
- Aux personnes âgées dépendantes ou pas.
- Aux personnes souffrant d'anxiété ou de douleur au moment d'actes médico-chirurgicaux.

## **Conditions de travail**

### **Générales**

- Missions/ Vacations/ CDD/ CDI
- Confidentialité
- Prescription /indication
- Plusieurs structures de rattachement
- Exercice libéral

## **Liées aux activités**

- La durée des séances est variable selon la pathologie et le projet thérapeutique : les séances peuvent varier de 15 min à 1h30.
- l'effectif de personnes prises en charge dépend de la séance : individuelle ou groupe.
- Ressources matérielles nécessaires : salle, instrumentarium, source audio, discothèque.

## **Carrière**

- Poste de vacataire ou de chargé de cours dans les formations en musicothérapie
- Préparation de Master ou Doctorat dans le domaine de la musicothérapie en France ou à l'étranger
- Supervision des musicothérapeutes en exercice.

## **Formation et expérience**

La formation s'adresse aux professionnels, aux étudiants, à toute personne des domaines artistiques, de la santé, de l'éducation et du social.

Les critères d'admission varient selon le centre de formation mais tous requièrent le Bac (ou équivalence par validation des acquis).

5 centres sont agréés par la Fédération Française de Musicothérapie :

- L'Université de Montpellier Paul Valéry délivre un Diplôme Universitaire en musicothérapie dispensé en 3 ans.
- L'Université Paris Descartes délivre un Diplôme Universitaire Art thérapie spécialisation musicothérapie, dispensé en 3 ans.
- L'Université de Nantes délivre un Diplôme Universitaire Musicothérapie dispensé en 3 ans.
- L'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne délivre une certification, la formation est dispensée en 3 ans.
- L'Atelier de Musicothérapie de Bordeaux délivre une certification, la formation est dispensée en 2 ans.

## **Conditions générales d'exercice de l'emploi/métier**

**Être titulaire :** de l'un des diplômes ou certifications délivrés par les centres agréés par la Fédération Française de Musicothérapie (FFM).

Un engagement dans un travail personnel de type psychanalytique ou psychothérapeutique est vivement recommandé.

## COMPÉTENCES

Savoirs faire	Savoirs
<b>ACCUEIL DU PUBLIC CONCERNÉ</b>	
Réaliser un entretien Consulter un dossier « interpréter et « s'adapter » à une indication ou une prescription Évaluer les difficultés psychopathologiques, physiologiques, psychosociales, culturelles, et éducatives de la personne	Techniques d'entretien Connaissances générales en psycho pathologie, neurophysiologie, psycho pédagogie Connaissances du domaine de la communication verbale et non verbale ou technique de communication
<b>CONDUITE DE SÉANCE</b>	
Animer une séance en individuel ou en groupe Avoir les compétences musicales nécessaires qui permettent de pouvoir improviser, harmoniser une mélodie, ou noter une formule rythmique et mélodique. Utiliser les différents éléments constitutifs de la musique Mettre en œuvre les différents médiateurs sonores S'adapter et faire preuve de créativité Faire un diagnostic de situation	Pratique instrumentale et vocale Connaissances générales des différents répertoires musicaux (intergénérationnel et culturel, petite enfance...) Techniques d'expression musicale Connaissance de l'improvisation clinique Techniques relationnelles Méthodes d'analyse et d'observation Technique de relation d'aide Connaissances générales en psychopathologie etc...
<b>ENTRETIENS ET VERBALISATIONS</b>	
Réaliser et mener un entretien et/ou des verbalisations en individuel ou en groupe Repérer les éléments de communication verbale et non verbale	Technique d'entretien et de communication
<b>COLLABORATION AVEC LES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES</b>	
Mobiliser et coordonner les différents acteurs et structures socio médico psychologique, éducatif... Évaluer régulièrement la pratique Savoir retranscrire à l'écrit et à l'oral, les informations pertinentes liées à la prise en charge	Connaissances du fonctionnement des structures et du réseau socio médico psychologique et éducatif Connaissances des fonctions des différents acteurs impliqués « Écriture synthétique »
<b>COMPÉTENCES RELATIONNELLES</b>	
Collaborer Écouter Observer Anticiper S'adapter	Empathie Écoute Techniques relationnelles Techniques d'accompagnement
<b>COMPÉTENCES ASSOCIÉES</b>	
Mobiliser les capacités physiques des personnes à mobilité réduite Mobiliser les capacités psychologiques des personnes prises en charge	Connaissances physiologiques, psychopathologiques de base Techniques de manutention